

## SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOUILLAC

### COMITÉ SYNDICAL DU 02 OCTOBRE 2024

#### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

#### ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-quatre et le 02 octobre à 10 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 24 septembre 2024.

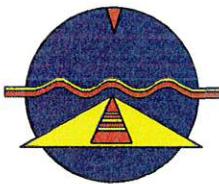
Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 10 septembre 2024	Adopté
2024-18	Suite à la démission de Jean – Pierre Bernardie, installation d'un délégué suppléant représentant la communauté d'agglomération du Bassin de Brive	Unanimité
2024-19	Délégation de service public de la ligne aérienne sous obligation de service public Brive-Paris (Orly) : validation du choix du délégataire et approbation du projet de contrat	Unanimité
2024-20	Ligne aérienne Brive-Paris (Orly) : présentation du rapport d'activités du délégataire pour l'année 2	Prend acte
2024-21	Présentation des rapports d'activités de la Régie Personnalisée et du Syndicat Mixte pour l'année 2023	Prend acte

A Brive, le 2 octobre 2024

Le Président

Julien BOUNIE



## SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOUILLAC

**L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements **et le décret n° 2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : [www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr](http://www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr), rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : .. / 10 / 2024